

COFFRETS INCENDIE

Boite à clé

- Rangement sécurisé des clés de matériel de protection incendie : coffret de registre, extincteur, vanne gaz, armoire RIA...
- Coffret en acier.
- Peinture époxy polyester rouge sécurité RAL 3000.
- Fermeture par serrure, clé H520.
- Clé sous vitre escamotable (pousser la vitre).
- Système d'accrochage de clé réversible.
- Fixation murale par trous Ø 5 mm.



Boite à clé	Code article	Poids	Dim. Extérieures H x L x P (mm)
	99930380	0,5 Kg	161 x 130 x 44

Coffret pour registre de sécurité

- Permet de ranger les documents concernant la sécurité, vérification matériel de protection incendie.
- Construction du coffret en acier.
- Peinture époxy polyester rouge sécurité RAL 3000.
- Fermeture par serrure « triangle » ; clé fournie.
- Signalétique « registre de sécurité ».
- Barre de maintien (anti-basculement du registre).
- Fixation murale par 4 trous Ø 10 mm.



Coffret pour registre de sécurité	Code article	Poids	Dim. Extérieures H x L x P (mm)	Dim. Intérieurs utiles H x L x P (mm)
	99210004	1,7 Kg	327 x 300 x 62	300 x 250 x 25

DOCUMENT COMMERCIAL NON CONTRACTUEL - La reproduction totale ou partielle de ce document est strictement interdite.

REGISTRES D'ACCESSIBILITÉ

Registre d'accessibilité (code article : 04700002)

- Il se présente sous forme d'un cahier A4 de 40 pages à compléter par le responsable de l'ERP ou par un tiers agissant en qualité de conseil.
- Contenu : - informations sur l'ERP
 - rappel de la réglementation en vigueur
 - tableau d'audit des prestations actuelles de l'ERP
 - liste des actions correctives mises en place
- Objet : analyser la situation actuelle de l'ERP quant à l'accessibilité des personnes handicapées et définir des actions correctives à mettre en place.



Registre public d'accessibilité (code article : 04700003)

- Il se présente sous forme d'un classeur A4 à compléter par le responsable de l'ERP ou par un tiers agissant en qualité de conseil. Son contenu et ses modalités de diffusion et de mise à jour sont actuellement fixés par le décret 2017-431 du 28 mars 2017 et l'Arrêté du 19 avril 2017.
- Contenu : - une information complète sur les prestations fournies dans l'ERP
 - la liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'ERP aux personnes handicapées
 - la description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs
- Objet : mettre à disposition du public les actions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement a été conçu.

